

E 4025

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 octobre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 17 octobre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC33/2008 à l'intérieur de la Section III. Commission du budget général. Exercice 2008 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 octobre 2008
(OR. en)**

14133/08

FIN 375

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

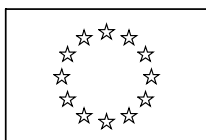
Date de réception: 14 octobre 2008

Destinataire: Monsieur Javier SOLANA, Secrétaire général/Haut Représentant

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC33/2008 à l'intérieur de la
Section III- Commission - du budget général - Exercice 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC33/2008.

p.j.: DEC33/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/58564

BRUXELLES, LE 10/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRES 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC33/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CE	- 40 000 000
CP	- 20 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes âgées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 02 Aide alimentaire

CE	40 000 000
CP	20 000 000

1) EXÉCUTION DU BUDGET DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN 2008

Le budget de l'aide alimentaire pour 2008, qui s'élevait initialement à 223 millions d'euros, a été déterminé sur la base du niveau prévu au départ dans le cadre financier pluriannuel en fonction des circonstances qui prévalaient à ce moment-là. Cependant, depuis que le budget a été arrêté par l'autorité budgétaire, les conditions sous-jacentes ont radicalement changé. Depuis le début de 2008, les prix de certains produits alimentaires de base et du pétrole se sont envolés, ces augmentations atteignant 50 % voire davantage (le prix du riz a doublé au premier trimestre de 2008), et ils continuent de grimper. En conséquence, les coûts exposés pour satisfaire les besoins humanitaires recensés pour 2008 et au-delà ont monté en flèche. Bien que les prix de certains grains/céréales aient diminué par rapport au sommet atteint au cours des derniers mois, les cours internationaux restent nettement supérieurs à la moyenne observée en 2006-2007.

Pour faire face aux effets de la hausse des prix de l'aide alimentaire, la Commission européenne a présenté une réponse progressive et échelonnée, et l'autorité budgétaire a renforcé le budget de l'aide alimentaire en 2008 de 60 millions d'euros (virement DEC 13 adopté par l'autorité budgétaire en mai 2008) et de 40 millions d'euros (virement DEC 18 adopté par l'autorité budgétaire en juillet 2008).

À l'heure actuelle, 93 % du budget de l'aide alimentaire pour l'exercice 2008 (renforcement compris) ont été engagés par le biais de cinq décisions en matière d'aide alimentaire. Les crédits restants, d'un montant de 24 millions d'euros, sont déjà alloués et les décisions de financement seront présentées dans les semaines à venir. L'exécution des crédits de paiement s'élève à 62 %.

2) LA CRISE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES – POURQUOI DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES

Les virements DEC 13 et DEC 18 se rapportent au contexte général de la crise des prix des produits alimentaires et ses implications.

Le premier virement de 60 millions d'euros (DEC 13) visait principalement à traiter les effets directs du coût de l'acheminement des quantités d'aliments envisagées, afin de répondre aux besoins les plus urgents et de maintenir la part de la charge prévue en ce qui concerne l'appui à l'aide alimentaire d'urgence.

L'augmentation des prix de l'aide alimentaire est aussi à l'origine de nouvelles crises ou de l'aggravation de crises existantes. Dès lors, un autre renforcement a été demandé en vue de répondre aux besoins humanitaires supplémentaires en matière d'alimentation, par le biais d'une demande de virement de 40 millions d'euros (DEC 18).

À présent, un nouveau renforcement (40 millions d'euros en engagements et 20 millions d'euros en paiements) s'impose pour répondre aux besoins humanitaires supplémentaires en matière d'alimentation des populations les plus vulnérables dans les pays/régions ci-après:

Soudan: jusqu'à présent, le Soudan a reçu 72 millions d'euros de la ligne budgétaire «aide alimentaire» en 2008. Quatorze millions d'euros supplémentaires sont nécessaires, d'ici à la fin de l'année, pour permettre à la Commission européenne de tenir son engagement en faveur de la fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence, compte tenu des 220 000 personnes nouvellement déplacées depuis janvier 2008 en raison de l'insécurité qui règne au Darfour (soit un total de 4 500 000 personnes touchées par la crise et de 3 350 000 personnes nécessitant une aide alimentaire), des mauvais résultats de la récolte 2007 et de l'incidence d'inondations localisées sur la production alimentaire. Cette situation critique a été aggravée par les effets de l'augmentation anormale des prix des denrées alimentaires tant locales qu'importées. Par conséquent, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été contraint d'augmenter à deux reprises son budget en 2008, tandis que ses prévisions relatives à 2009 font état d'une augmentation notable de près de 20 %, essentiellement en raison de la hausse des prix alimentaires. Étant donné que les précipitations ont été inférieures à la moyenne tout au long de la saison agricole 2008, les perspectives de récolte sont déjà négatives pour les zones de production excédentaire du Soudan et les denrées alimentaires locales devraient coûter au moins 15 % de plus qu'en 2007. Une contribution en temps utile de 14 millions d'euros avant le fin de 2008 renforcera et consolidera l'engagement de répondre à l'augmentation des besoins urgents au Soudan, en permettant au PAM d'obtenir du sorgho produit localement immédiatement après la récolte à des prix plus avantageux et en facilitant le prépositionnement des stocks au moment opportun, bien avant la prochaine «saison de la faim», compte tenu des difficultés actuelles en matière de sécurité et d'accès au Darfour.

Corne de l'Afrique: la détérioration de la situation humanitaire dans la corne de l'Afrique suscite actuellement de l'inquiétude. Ces derniers mois, la sécheresse récurrente, la faiblesse des précipitations, les conflits, les tensions ethniques et les déplacements, auxquels s'ajoute l'envolée des prix alimentaires, ont aggravé l'extrême vulnérabilité de couches importantes de la population. Selon les estimations, quelque 15 à 20 millions de personnes ont désormais besoin d'aide humanitaire et risquent de souffrir de malnutrition, de faim et de famine. À lui seul, le Programme alimentaire mondial (PAM) demande des ressources de financement supplémentaires d'un

montant de quelque 270 millions d'euros avant la fin de l'année pour assurer l'aide nécessaire à l'Éthiopie, à la Somalie, au Kenya, à l'Ouganda et à Djibouti.

Le pays le plus touché est l'Éthiopie où, selon les estimations, environ 8 millions de personnes ont besoin d'aide et où quelque 170 millions d'euros sont nécessaires pour faire face à l'urgence. Les stocks d'urgence sont épuisés et les besoins alimentaires sont considérables dans les régions frappées par la sécheresse. Les enfants sont particulièrement vulnérables. Plus de 100 000 d'entre eux souffrent de malnutrition sévère.

En Somalie, le conflit en cours, la situation économique, l'envolée des prix des produits alimentaires et du pétrole ainsi que l'inflation rendent d'autant plus insupportables les répercussions de la sécheresse. L'évaluation des besoins indique qu'un tiers de la population somalienne, soit 3,5 millions de personnes selon les estimations, pourrait avoir besoin d'une aide d'urgence. Un montant global de 40 millions d'euros supplémentaires est demandé par le PAM d'ici à la fin de l'année.

Au Kenya, on estime que 130 000 TM d'aide alimentaire seront nécessaires dans les 6 prochains mois pour répondre aux besoins des quelque 1,8 million de personnes touchées par une forte insécurité alimentaire.

À Djibouti, l'appel d'urgence lancé en juillet par les Nations unies porte sur 22 millions d'euros visant à aider 150 000 personnes dans le besoin.

En Ouganda, le PAM a besoin d'environ 35 millions d'euros pour continuer à apporter son aide à 700 000 personnes dans la région de Karamoja, en proie à la sécheresse. Au vu de ce qui précède, une nouvelle intensification de l'aide alimentaire s'impose pour répondre aux besoins urgents et éviter que la situation ne se détériore davantage.

Un montant de 20 millions d'euros est par conséquent demandé pour couvrir les besoins immédiats en matière d'aide alimentaire en faveur des populations les plus vulnérables de la corne de l'Afrique.

Haïti: à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre 2008, Haïti a été frappée par la tempête tropicale Fay ainsi que par les ouragans Gustav, Hanna et Ike. Les pluies, accompagnées de vents, provoquées par ces ouragans ont occasionné de graves inondations et coulées de boue dans la plus grande partie du pays. Le 3 septembre, le ministre haïtien de la planification et de la coopération externe a demandé une aide internationale, indiquant que huit des dix départements du pays étaient gravement touchés et qu'environ un million de personnes avaient besoin d'aide. Outre les pertes en vies humaines, des milliers d'habitations, de champs, de routes et d'infrastructures ont été dévastés. La Commission a réagi en adoptant une décision de première urgence pour Haïti (2 millions d'euros) et une décision d'urgence en faveur des Caraïbes, y compris Haïti (2 millions d'euros). Au début de la deuxième saison des pluies en août, avant que la saison des ouragans n'ait de graves répercussions, 2 à 3 millions d'Haïtiens étaient en situation d'insécurité alimentaire. Dans les prochains mois, les conditions en matière de sécurité alimentaire à Haïti devraient encore se dégrader sous l'effet du niveau élevé des prix alimentaires, de la hausse des coûts du transport, de l'incidence cumulée des diverses tempêtes et de la baisse des investissements étrangers liée aux troubles civils et à l'instabilité politique. La déforestation, la pauvreté ainsi que le manque de structures sociales et d'infrastructures de santé rendent Haïti particulièrement vulnérable aux dégâts causés par les tempêtes. Selon les prévisions, la population exposée à l'insécurité alimentaire pourrait passer à 4 millions d'individus (soit près de la moitié de la population du pays) d'ici à décembre 2008.

Des interventions d'aide alimentaire d'urgence devront être menées dans les mois à venir pour accompagner la phase de reconstruction, pour un montant estimé à 6 millions d'euros.

Pour faire face à ces nouvelles crises dues à des catastrophes naturelles ou à des conflits armés et couvrir les besoins liés à la malnutrition, la faim et la famine découlant de pénuries alimentaires et d'un déficit chronique de pouvoir d'achat consécutif à l'augmentation généralisée des prix de l'aide alimentaire, la Commission demande un **renforcement budgétaire de 40 millions d'euros en crédits d'engagement**. Quant aux **crédits de paiement**, le renforcement demandé s'établit à **20 millions d'euros**, compte tenu du fait qu'un préfinancement de 50 à 80 % sera versé au début de l'opération et que les 20 % à 50 % restants seront payés, après réception d'un rapport final, à la clôture de l'opération, qui interviendra au début de l'année prochaine. Afin de permettre une intervention rapide dans toute nouvelle crise, il importe que le contrat afférent à ces crises puisse s'accompagner du déboursement correspondant des fonds afin que l'aide alimentaire puisse être acheminée avec célérité.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 02 - Aide alimentaire

b) Données chiffrées à la date du 23/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	223 251 000	223 251 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	100 000 000	72 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	323 251 000	295 251 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	299 251 000	202 839 366
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	24 000 000	92 411 634
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	64 000 000	112 411 634
7. Renforcement proposé	40 000 000	20 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,92%	8,96%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	76 164
2. Crédits disponibles à la date du 23/09/2008	0	6 564
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	91,38%

d) Justification détaillée du renforcement

En dépit des précédents renforcements, à hauteur de 100 millions d'euros, de la ligne budgétaire «aide alimentaire», les populations exposées aux conflits et aux catastrophes naturelles sont de plus en plus vulnérables. L'augmentation continue des prix des denrées alimentaires pousse de nouvelles catégories de populations d'une situation de fragilité à une situation de vulnérabilité. En réponse aux demandes accrues et nouvelles, un renforcement budgétaire destiné à la ligne budgétaire «aide alimentaire» de 40 millions d'euros en crédits d'engagement et de 20 millions d'euros en crédits de paiement est nécessaire. Actuellement, le taux d'exécution des crédits d'engagement de la ligne «aide alimentaire» atteint 93 % et les crédits restants sont déjà alloués à des crises déterminées. Les besoins supplémentaires sont justifiés en détail dans l'introduction. Pour répondre à ceux-ci, un renforcement est demandé en recourant à la réserve d'aide d'urgence.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 23/09/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	239 218 000	239 218 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-137 000 000	-48 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	102 218 000	191 218 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	102 218 000	191 218 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	62 218 000	171 218 000
7. Prélèvement proposé	40 000 000	20 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,72%	8,36%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/09/2008	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve d'aide d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile. Le recours demandé à la réserve d'aide d'urgence a pour objectif de mettre en place une réponse rapide aux besoins spécifiques découlant de la crise alimentaire mondiale et notamment d'une série de crises nouvelles qui éclatent à la suite de la hausse des prix de l'aide alimentaire.